



Comité Du Rhône de Pétanque
- Lyon Métropole –
Pétanque & Jeu Provençal
26 6^{èmes} RUE- 69800 SAINT PRIEST –
☎ 04 72 73 35 03

MINI BOL D'OR FEMININ 2025

Règlement de la Compétition

Article 1 :

Le Mini Bol D'or est une compétition féminine en Triplette, organisée par le Comité du Rhône où Il est Limité à 80 équipes sur deux sites :

40 équipes qualifiées pour le dimanche (sur la base de 80 équipes inscrites)

S'il y a moins de 61 équipes, tout se jouera sur un site et en une seule journée (LES BROSES)

- VAULX EN VELIN et LES BROSES le samedi.
6 parties en triplette, 3 parties en doublette, avec la pause déjeuner de 12h00 à 13h00
- LES BROSES pour La Finale.
5 parties en triplette, 3 parties en doublette, avec la pause déjeuner de 12h00 à 13h00

Article 2 :

Les équipes sont constituées de joueuses appartenant au même Comité Départemental sans toutefois être licenciées dans le même Club.

Il est autorisé qu'une seule joueuse de nationalité étrangère (hors C.E.) par équipe. En cas d'indisponibilité, dûment justifiée et contrôlée par le Comité, son remplacement est autorisé par une joueuse du même Comité, qu'elle ait participé ou non aux éliminatoires Départementaux. Ce remplacement est limité à **une seule joueuse** par équipe. De même, cette compétition est ouverte aux joueuses classées **JUNIOR**.

Si une équipe est absente, elle ne se sera pas remplacée. Les équipes qui la rencontreront marqueront une victoire par forfait. (Voir article 10)

Article 3 :

Le temps des parties est de 40 à 50 mm, toutefois la partie s'arrêtera dès qu'une équipe aura marqué 13 Points.

Au signal de début de partie l'équipe absente sera pénalisée d'1 point au bout de 5 minutes de retard puis d'1 point toutes les 5 minutes.

Au signal de fin de partie, la mène en cours se termine. Une mène est considérée comme commencée dès que la dernière boule de la mène précédente s'est arrêtée.

Article 4 :

Toute joueuse ne respectant pas le règlement reçoit un avertissement pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition. Dans ce cas, l'équipe adverse marque 3 points par le score de 13 à 0.

Article 5 :

Attribution des points

1 victoire	3 points
1 nul	2 points
1 défaite	1 point
1 forfait	0 point

Article 6 :

Un seul jet de but est autorisé. Le but doit être lancé à 50 cm de la ligne de fond de jeu et jusqu'aux lignes séparatrices latérales du cadre de jeu et à l'aplomb intérieur sous réserve d'être à 1m50 d'un cercle ou d'un but utilisé sur les jeux voisins. Dans le cas où il n'est pas valable, l'adversaire le place sur le terrain de manière réglementaire (règlement fédéral).

Article 7 :

Les boules doivent être jouées dans le cadre de jeu. Les boules qui sortent du cadre de jeu sont NULLES.

Article 8 :

Le but est considéré comme perdu lorsqu'il sort entièrement du cadre de jeu et on le jugera à l'aplomb extérieur. Lorsque le but est perdu, si une seule équipe a encore des boules à jouer, elle marque autant de point que de boules restant à jouer (règlement fédéral).

Article 9 :

Le début et la fin des parties sont annoncés par un signal sonore.

Article 10 :

Si une équipe abandonne une partie, elle marque 0 point, l'équipe adverse 3 points. Le score enregistré est de 13 à 7. Si une équipe abandonne la compétition, le planning des parties est conservé ainsi que les résultats acquis avant l'abandon, les adversaires enregistrent une victoire sur le score de 13 à 7. L'équipe qui abandonne sera classée en dernière position quel que soit le nombre de points obtenus jusque-là.

Article 11 :

Il est formellement INTERDIT de fumer, vapoter et d'utiliser téléphones, montre connectée sur les jeux.

Article 12 :

Les joueuses doivent sur les jeux :

- Samedi : 7h00 dépôt licences/début des parties 8h00 précises/fin des parties 20h00
Pause déjeuner 12h00 à 13h00
- Dimanche : début des parties 8h00 précises/fin des parties 19h00
Pause déjeuner 12h00 à 13h00

Article 13 :

Les équipes doivent OBLIGATOIREMENT avoir une tenue homogène haut et bas.
Les joueuses devront porter un pantalon sportif UNI. Le JEAN et PANTALON DE TOILE ou PANTALON DE VILLE sont INTERDITS quelle que soit la couleur.
Le haut doit être HOMOGENE

Article 14 :

L'arbitrage est assuré par un arbitre de régional ou supérieur proposé par la commission d'arbitrage. Ses frais de déplacement et indemnités sont à la charge du Comité.

Article 15 :

Le classement des équipes sera comme suit :

- Nombre de points
- En cas d'égalité :
 - 1/ nombre de parties gagnées
 - 2/ résultat des rencontres directes entre les ex-aequo
 - 3/ différence de points générale entre les équipes
 - 4/ décision du jury

Article 16 :

Le jury comprend :

- Président de jury
- Le délégué
- L'arbitre

Le Président DU Comité du Rhône
Thierry LEBRETON



Commission Féminine
Sylvie VILLALBA





BOL D'OR FEMININ

Samedi 15 & 16 Février 2025

Le Mini Bol D'Or est une compétition féminine en Triplette, organisée par le Comité du Rhône où

**3 équipes seront qualifiées pour la Ligue AURA, qui se déroulera le
15 & 16 mars 2025 à BOURG en BRESSE
ATTENTION aux équipes qualifiées, de prendre les dispositions pour ces dates**

Il est limité à 80 équipes sur deux sites :

1. Vaulx En Velin et Les Brosses, le samedi, 6 parties en triplette et 3 parties en Doublette.
2. Les Brosses, le dimanche, Finale, 5 parties en Triplette et 3 parties en Doublette.

S'il y a moins de 61 équipes, tout se jouera sur un site et en une seule journée (Les Brosses).

Les inscriptions sont ouvertes, date butoir :
Vendredi 24 décembre
sylvievillalba@ffjp69.com

Feuille d'inscription sur le site du Comité du Rhône ainsi que le règlement (horaires et déroulement)

Pour tous renseignements complémentaires, je reste à votre disposition,

Sportivement,

Sylvie VILLALBA
06 71 58 08 07